

## CONFÉRENCE DE LUCERNE – COMMUNIQUÉ

Nous, hauts responsables de la politique fiscale de 25 pays de l'OCDE, de la Commission européenne et de 5 économies non membres, nous sommes réunis à Lucerne, en Suisse, les 9 et 10 septembre 2009, afin de confronter nos expériences respectives dans le domaine des taxes sur la valeur ajoutée et de réfléchir à leur évolution dans les années à venir, compte tenu de leur importance croissante<sup>1</sup>.

Nous sommes confrontés à une crise économique et financière mondiale sans précédent et les pouvoirs publics doivent trouver des moyens durables de financer les coûts de la sortie de crise et d'accroître l'efficacité économique des impôts sur le long terme. Dans leur communiqué à l'issue de la réunion du Sommet de L'Aquila du 8 au 10 juillet 2009, les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont déclaré : « En ces temps difficiles, la protection de notre base d'imposition et les efforts pour combattre l'évasion et la fraude fiscales revêtent une importance cruciale, surtout compte tenu des mesures budgétaires extraordinaires adoptées en vue de stabiliser l'économie mondiale et de la nécessité de faire en sorte que les activités économiques se déroulent dans des conditions équitables et transparentes. »

Dans ce contexte, nous nous sommes réunis afin d'examiner, entre autres, le rôle des taxes sur la valeur ajoutée au moment où le monde émerge de la récession. La question des rentrées fiscales est importante à l'heure où les pays tentent de rééquilibrer leurs comptes. Les recettes générées par l'impôt sur les sociétés mettront vraisemblablement beaucoup de temps à se redresser et les pays devront se tourner vers d'autres formes d'impôts.

En juin 2009, les ministres des pays de l'OCDE sont convenus que « les réformes fiscales axées sur la croissance impliquent généralement un redéploiement des recettes par une diminution de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que des cotisations de sécurité sociale et une augmentation des impôts sur la consommation et sur la propriété, notamment le logement ».

Nous reconnaissons et confirmons le rôle clé que jouent les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) dans les pays qui en sont dotés, qu'ils soient membres ou non de l'OCDE. Cet impôt est désormais appliqué par près de 150 pays, dont tous les membres de l'OCDE, sauf un.

Nous avons analysé les conditions requises pour que la TVA remplisse son rôle aussi efficacement que possible. Nos discussions ont abouti aux conclusions suivantes :

- Nous sommes d'avis que la position centrale de la TVA pourrait perdurer, et même se renforcer à mesure que le monde sortira de la récession et que les pays chercheront à résorber leur dette publique.
- Nous encourageons les pays à moderniser leurs régimes de TVA afin de tenir compte des transformations économiques et des progrès technologiques. Nous reconnaissons la

---

<sup>1</sup> Seul membre de l'OCDE dépourvu d'un régime de TVA, les États-Unis ont assisté à la conférence en qualité d'observateur. Par conséquent, ils n'ont pas participé à la rédaction de ce communiqué.

nécessité d'accroître l'efficacité économique de cette taxe, mais sommes bien conscients des difficultés politiques qu'entraîne toute augmentation d'impôt.

- Nous encourageons tous les pays à simplifier leur système de TVA dans les années à venir sans mettre en péril la lutte contre la fraude fiscale. Nous invitons en particulier les administrations fiscales à garantir aux entreprises que l'application de la taxe obéit à des règles claires et sûres et que les coûts liés au respect des obligations fiscales soit aussi réduit que possible.
- Nous attendons avec intérêt l'achèvement des travaux entrepris par l'OCDE concernant l'application de la TVA au secteur des services internationaux et saluons l'engagement des milieux d'affaires dans ce projet. Les risques de double imposition ou d'absence involontaire d'imposition doivent être minimisés.
- Afin de combattre la fraude à la TVA, nous encourageons l'OCDE à poursuivre ses travaux dans ce domaine, notamment la possibilité d'échanger rapidement des renseignements entre pays en utilisant, par exemple la Convention conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

Nous remercions le gouvernement suisse et, en particulier, l'Administration fédérale des contributions, d'avoir organisé cette manifestation avec autant d'efficacité. Nous avons été très impressionnés par leur accueil et leur hospitalité.

=====

### ***Notes complémentaires***

#### **La TVA devrait conserver sa position dominante**

Ces 40 dernières années, la part des recettes générée par les impôts généraux sur la consommation (principalement la TVA) a augmenté dans les pays de l'OCDE. Elle représente désormais 18.6 % du total des recettes fiscales, contre 13.6 % en 1965. Cette tendance pourrait se poursuivre car les recettes générées par l'impôt sur les sociétés mettront vraisemblablement beaucoup de temps à se redresser, et les pays devront se tourner vers d'autres formes de prélèvements. Les impôts sur le revenu des personnes physiques ainsi que les cotisations de sécurité sociale se rétabliront avec la baisse du chômage, mais la plupart des prévisions misent sur une sortie relativement lente de la récession, de sorte que l'augmentation de ces sources de recettes devrait être progressive.

#### **L'efficacité économique de la TVA doit être améliorée**

Nous avons analysé l'efficacité économique de la TVA et les moyens de l'accroître. Les pays doivent moderniser leur régime de TVA afin d'intégrer les progrès technologiques et les transformations économiques. Pour accroître leurs recettes, ils peuvent envisager d'élargir la base d'imposition existante au lieu d'augmenter leur taux de TVA ou en complément de cette augmentation. Nous sommes conscients des difficultés politiques qui se rattachent à tout alourdissement de la charge fiscale, que ce soit par le biais d'un élargissement de la base ou d'une augmentation des taux. Néanmoins, une concertation et une information appropriées associées à une bonne gestion

peuvent, souvent dans le cadre de réformes fiscales plus larges, contribuer à minimiser le coût politique associé à une réforme des régimes de TVA.

### **La discipline en matière de TVA doit être simplifiée pour les entreprises**

Notre réunion a bénéficié de l'éclairage de représentants des milieux d'affaires. L'objectif de la TVA n'est pas de taxer les entreprises, sauf dans des cas bien définis. Toutefois, les entreprises sont responsables du recouvrement de la taxe, ce qui peut entraîner des coûts de discipline fiscale élevés. Nous avons pris note de leurs préoccupations concernant la complexité des procédures et, en particulier, le besoin de règles plus sûres dans l'administration de la taxe. Nous soutenons l'initiative de l'OCDE qui consiste à élaborer des lignes directrices sur les aspects internationaux de la TVA et attendons avec intérêt leur publication.

Notant que la complexité peut conduire à affaiblir le respect des obligations fiscales, nous encourageons tous les pays à simplifier leur régime de TVA dans les années à venir. Toutefois, la simplification doit être conduite d'une manière telle qu'elle n'ouvre pas des opportunités de fraude à la TVA. En particulier, nous invitons les administrations fiscales à garantir aux entreprises que l'application de la taxe obéit à des règles claires et sûres. Nous encourageons également les administrations fiscales à sanctionner les erreurs commises de bonne foi par les entreprises par des pénalités qui tiennent compte du montant net du manque à gagner fiscal.

### **Lutte contre la fraude à la TVA et d'autres abus**

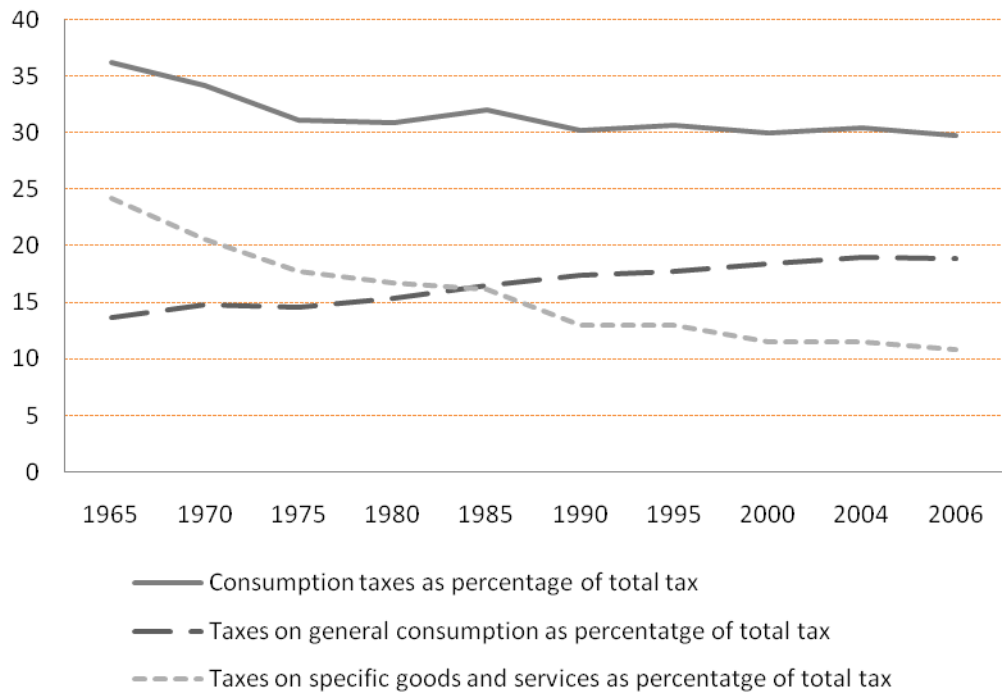
Nous notons les attaques systémiques portées contre la TVA ces dernières années, souvent par des personnes ou des entités impliquées dans des activités criminelles. Certaines de ces fraudes portent sur des transactions internationales et nous invitons l'OCDE à poursuivre ses travaux dans ce domaine, notamment pour promouvoir l'échange rapide de renseignements entre pays. Nous saluons les modifications de l'article 26 du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE qui autorise désormais l'échange de renseignements sur des contribuables spécifiques en vertu de conventions bilatérales tant pour les impôts indirects que directs. Nous invitons également les pays à adhérer à des accords multilatéraux d'échange de renseignements, tels que la Convention conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Enfin, nous incitons tous les pays de l'OCDE à s'associer au système d'échange électronique sécurisé de renseignements sur les schémas de fraude fiscale (SECTIS) qui permet d'échanger des informations sur les fraudes fiscales génériques et les mécanismes d'évasion.

### **Rôle de l'OCDE**

Nous reconnaissons le rôle croissant joué par l'OCDE afin d'élaborer, en partenariat avec les pays membres, des régimes de TVA efficaces dans un contexte mondial, de nouer un dialogue et, le cas échéant, de coopérer avec les économies non membres en vue d'améliorer la conception et le fonctionnement de leurs systèmes d'impôts sur la consommation.

## Share of consumption taxes as percentage of total taxation

Consumption Tax Trends 2008



### Average tax revenues as a percentage of aggregate taxation by category of tax (2006)

Consumption tax trends 2008

